

Protéger l'enfance

avec le Département

Soutenir les familles, protéger les mineurs,
accompagner les jeunes majeurs

José, 20 ans, accompagné par l'Aide Sociale à l'Enfance

Protéger l'enfance avec le Département

4 CHAPITRE 1

Comment nous soutenons les familles

12 CHAPITRE 3

Comment nous accompagnons l'enfant au sein de sa famille ou dans un lieu d'accueil

22 CHAPITRE 5

Comment nous guidons les familles vers l'adoption

8 CHAPITRE 2

Comment nous alerter sur la situation préoccupante d'un enfant

20 CHAPITRE 4

Comment nous préparons les jeunes en parcours ASE à l'autonomie

25

Tous vos contacts utiles

Nous impulsions, organisons et coordonnons toutes les politiques de l'enfance et de la famille, en lien avec nos partenaires institutionnels et associatifs.

Nous apportons un soutien éducatif, psychologique, social et matériel aux enfants et à leurs familles lorsque des difficultés apparaissent et risquent de rompre l'équilibre familial.

Ce guide vous présente l'ensemble de nos actions et de notre engagement en faveur de la protection de l'enfance.



Kléber MESQUIDA
Président du Département de l'Hérault



Véronique CALUEBA
Vice-présidente déléguée aux solidarités enfance et famille



J'ai été placé à l'âge de 12 ans. J'ai vécu dans deux foyers à Montpellier. Mon parcours à l'ASE s'est très bien passé.

Nos éducateurs nous amenaient à l'école, le soir on faisait les devoirs. Le week-end on avait des occupations ou des jeux au foyer avec les copains. La différence avec d'autres enfants, c'est que j'avais quatre éducateurs dont un qui était mon référent principal. Je les considérais comme des grands frères. L'école ce n'était pas pour moi.

À 16 ans, j'ai commencé à travailler et à gagner ma vie. Aujourd'hui j'ai mon appartement. Je suis animateur pour enfants. Je suis engagé dans l'association « Espoir pour la protection de l'enfance ». Ce que j'ai envie de dire aux jeunes qui ont eu la même histoire ? Faites confiance à vos éducateurs, aux professionnels qui sont là, eux ils savent.



José Arez

20 ans, en parcours Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

Dans quelques jours José part à la montagne pour un boulot d'animateur. Juste avant son départ, il a rendez-vous avec un de ses éducateurs. Un lien important, jusqu'à l'autonomie et la sortie de son parcours ASE à 21 ans.

CHAPITRE 1

Comment nous soutenons les familles

Être parents, ce n'est pas toujours facile et quel que soit l'âge de son enfant on peut avoir besoin de conseils et d'aides. C'est pourquoi nous avons fait du soutien à la parentalité une priorité de nos équipes. Pour accompagner les familles et prévenir la dégradation des situations, pour protéger les enfants.

05 LA SOLIDARITÉ DÉPARTEMENTALE PRÈS DE CHEZ VOUS

06 LA PMI MODE D'EMPLOI

07 LES LIEUX QUI VOUS AIDENT

La Solidarité départementale, c'est près de chez vous, dans tout l'Hérault

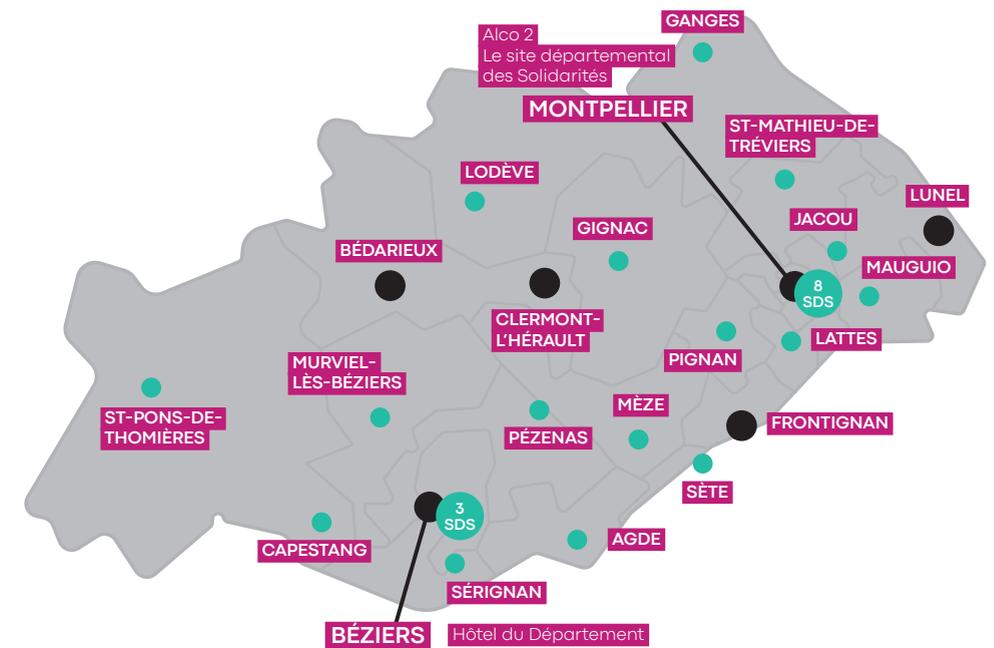
36 services départementaux des solidarités vous accueillent, vous orientent et vous aident, quelles que soient les difficultés que vous rencontrez. Vous y trouverez des équipes de professionnels dédiées à l'enfance.

6 MAISONS DÉPARTEMENTALES DES SOLIDARITÉS (MDS)

36 SERVICES DÉPARTEMENTAUX DES SOLIDARITÉS (SDS)

40 LIEUX PMI (PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE) DANS LES SDS

Des équipes de professionnels évaluent avec vous votre situation et vous accompagnent dans vos démarches (éducateur spécialisé, sage-femme, médecin, puéricultrice, infirmier...).



● Maisons Départementales des Solidarités (MDS)

● Services Départementaux des Solidarités (SDS)

La PMI mode d'emploi

La PMI, cela veut dire la Protection Maternelle et Infantile. C'est un service gratuit du Département pour tous les Héraultais avec ou sans couverture sociale.

Nos professionnels de santé accompagnent gratuitement les femmes enceintes, les parents et leurs enfants de 0 à 6 ans.

Ainsi, quand on attend un enfant, que l'on a des préoccupations sur la grossesse, l'accouchement, les modes de garde, l'éducation, quand on souhaite faire suivre la santé de son enfant, on peut rencontrer régulièrement les équipes de la PMI : médecins, infirmier(es), puéricultrices, sages-femmes.

EN CHIFFRES

NOS ÉQUIPES DE PMI C'EST :

5 345

CONSULTATIONS DE FEMMES ENCEINTES

14 540

CONSULTATIONS D'ENFANTS PAR DES PUÉRICULTRICES OU INFIRMIÈR(ES)

13 287

BILANS DE SANTÉ DANS LES ÉCOLES MATERNELLES

(Chiffres décembre 2023)

LE BUS PMI, QUAND LA SANTÉ VIENT PRÈS DE CHEZ VOUS

Le bus PMI du Département effectue toute l'année des tournées dans les communes héraultaises et notamment dans les territoires ruraux. Jeunes parents, les équipes de médecins, puéricultrices vous accueillent sur rendez-vous pour accompagner la grossesse et le suivi de votre enfant.

« **Pour mes filles, je fais le suivi à la PMI dans un service de la Solidarité. Le bus, c'est pratique aussi pour moi. La sage-femme et la puéricultrice sont également venues chez moi après mon accouchement. Ça fait presque 7 ans que je fais appel à la PMI.**

Fadova
Jeune maman



Lieux d'accueil parents enfants, maisons des 1000 jours, centres de santé sexuelle, points écoute jeunes : les lieux qui vous aident

LES LIEUX D'ACCUEIL PARENTS ENFANTS (LAEP)

Ces lieux accueillent tous les enfants de moins de 6 ans avec leurs parents, grands-parents ou un proche, autour de jeux, de discussions, et d'échanges avec des professionnels formés à l'écoute.

► *L'entrée est libre, anonyme, sans inscription.*

LES CENTRES DE SANTÉ SEXUELLE

Nos équipes de santé sexuelle – médecins, sages-femmes, conseillères conjugales – **proposent aux jeunes de l'information et du soutien** pour des questions de sexualité, contraception, infections sexuellement transmissibles, grossesses non désirées, violences, relations de couple.

► *Sur RDV, de manière anonyme et gratuite.*

LES POINTS ÉCOUTE JEUNE (PAEJ)

Un jeune peut ressentir le besoin de parler d'événements de sa vie qui le mettent en difficulté.

Dans un point accueil écoute jeunes (12/25 ans), il se confie à des personnes qualifiées.

► *C'est gratuit, confidentiel et anonyme.*



LES MAISONS DES 1000 JOURS

Elles s'adressent à tous les parents, leurs enfants, mais aussi à leur entourage tel que grands-parents, famille, professionnels de l'enfance... Pour :

■ **Échanger avec d'autres parents ou des professionnels** à travers des rencontres, des ateliers

■ **Bénéficier de consultations gratuites** avec médecin, sage-femme, puéricultrice, infirmier(ère), dentiste, orthophoniste, psychologue, psychomotricienne...

CHAPITRE 2

Comment nous alerter sur la situation préoccupante d'un enfant

La protection de l'enfance est l'affaire de tous, alertons

Nous devons alerter lorsque nous sommes témoins d'une situation familiale dans laquelle un enfant est en danger ou en risque de l'être. Il est préférable de faire un signalement qui aboutit à une fausse alerte plutôt qu'une absence de réaction, qui peut être très dangereuse pour l'enfant.

« J'entendais souvent des cris d'enfants chez mes voisins de palier, tard le soir. Je me suis dit que je devais prévenir quelqu'un.

Un voisin

UN ENFANT EN DANGER, QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE ?

- Sa sécurité, sa santé ou sa moralité sont en danger ou en risque de l'être.
- Les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises ou en risque de l'être.

QUELS SONT LES SIGNES INQUIÉTANTS CHEZ UN ENFANT OU UN ADOLESCENT ?

- Traces de coups, hématomes, brûlures, griffures
- Violence, agressivité, mutisme, repli sur soi, mise en danger sur les réseaux sociaux
- Défaut d'hygiène et de soins, enfant livré à lui-même
- Fatigue excessive, tristesse, pleurs fréquents
- Contexte familial : violences conjugales, addictions, cumul de difficultés quotidiennes



COMMENT ALERTER ?

- **119**
ALLÔ ENFANCE EN DANGER
Numéro gratuit
24h/24, 7j/7
- **LE SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'INFORMATION PRÉOCCUPANTE (SDIP)**
04 67 67 65 62
Du lundi au vendredi
De 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h30

« Un de mes élèves était souvent absent, je sentais que quelque chose n'allait pas.

Une enseignante



09 LA PROTECTION DE L'ENFANCE EST L'AFFAIRE DE TOUS, ALERTONS

10 L'INFORMATION PRÉOCCUPANTE : ON VOUS EXPLIQUE

L'information préoccupante : on vous explique



QU'EST-CE QU'UNE ÉVALUATION PAR LES TRAVAILLEURS SOCIAUX DU DÉPARTEMENT ?

Les travailleurs sociaux rencontrent la famille et l'entourage de l'enfant (école, activités sportives...). Ils évaluent alors la situation de l'enfant :

- Son environnement social et scolaire
- Son état de santé
- Ses conditions d'éducation et de vie matérielle
- Son développement physique et psychoaffectif
- Les relations intrafamiliales

Un citoyen ou un professionnel alerte le Service départemental de l'information préoccupante (SDIP) ou le 119 sur la situation inquiétante d'un enfant.



LA FAMILLE EST DÉJÀ ACCOMPAGNÉE PAR UN TRAVAILLEUR SOCIAL DU DÉPARTEMENT.

Transmission de l'information au travailleur social.

LA SITUATION EST INQUIÉTANTE.

Le SDIP demande une évaluation au Service des Solidarités.

L'ENFANT EST EN DANGER GRAVE ET IMMÉDIAT.

Transmission de l'information au Procureur de la République.

Danger grave immédiat et/ou refus des parents.

ABSENCE DE SIGNES D'ALERTE : L'INFORMATION EST CLASSÉE SANS SUITE.

L'évaluation ne met pas en évidence de danger ou risque de danger.
L'information préoccupante est classée sans suite.

L'évaluation fait ressortir des éléments de fragilité de la famille.
Les travailleurs sociaux restent à disposition de la famille.

L'évaluation met en évidence un besoin de soutien éducatif et la famille y souscrit.
Mise en place d'une mesure éducative.

Suite à l'évaluation, la famille refuse l'aide proposée.
Un signalement est adressé au Procureur de la République.

CHAPITRE 3

Comment nous accompagnons l'enfant au sein de sa famille ou dans un lieu d'accueil

Nous proposons des dispositifs variés et personnalisés aux enfants et aux familles. La mission de nos professionnels est de permettre à l'enfant de grandir sereinement.

- 13** L'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE
- 14** LORSQUE L'ENFANT EST SÉPARÉ DE SA FAMILLE POUR LE PROTÉGER
- 14** QUELS SONT LES DIFFÉRENTS LIEUX DE PLACEMENT DE L'ENFANT

- 16** LES DISPOSITIFS DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE: ON VOUS EXPLIQUE
- 18** COMMENT NOUS PROTÉGEONS ET ACCOMPAGNONS LES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS (MNA)
- 19** L'ACCOMPAGNEMENT D'UN MNA: ON VOUS EXPLIQUE

L'accompagnement à domicile

Il s'agit d'apporter un soutien aux parents en difficulté et de prévenir ainsi les risques de maltraitance des enfants. Ces mesures prennent différentes formes selon que la famille accepte l'aide proposée ou non. L'autorité parentale des parents n'est pas remise en cause.

LE DÉPARTEMENT PASSE UN CONTRAT AVEC LA FAMILLE

L'INTERVENTION ÉDUCATIVE À DOMICILE (IED)

Soutien apporté à la famille dans une situation de crise ou de difficultés persistantes.

L'ACCOMPAGNEMENT D'UN TECHNICIEN EN INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE (TISF)

Soutien pour les actes de la vie quotidienne (repas, logement, budget, rythme de vie...) et dans l'éducation des enfants.

SERVICE ÉDUCATIF DE JOUR (SEJ)

Accueil régulier de l'enfant au sein d'un collectif, sur des temps périscolaires, tout en mobilisant les parents.

SERVICE D'ACCUEIL OU D'ACTIVITÉS DE JOUR (SAJ)

Accueil en journée d'adolescents multi-exclus et démunis de projets scolaires, de formation ou de professionnalisation.

LE JUGE DÉCIDE D'UNE MESURE ÉDUCATIVE POUR L'ENFANT

L'ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (AEMO)

Elle se met en place lorsque les parents ne sont plus en mesure de protéger et d'éduquer leur enfant.

« Je m'occupe de mineurs qui rencontrent des problèmes personnels ou familiaux graves et pour lesquels un juge a demandé une mesure de protection : un enfant instrumentalisé par un conflit parental, ou victime d'un manque de soin médical, d'hygiène, alimentaire, en difficulté scolaire... »

Nous sommes plusieurs professionnels à intervenir : psychologue, assistante sociale, équipes de la PMI. Je suis aussi en lien avec la famille de l'enfant, son instituteur, son entraîneur de foot. Je rencontre régulièrement toutes ces personnes pour comprendre, coordonner et être en capacité d'aider l'enfant. Cela passe par des ateliers – musique, cuisine, sophrologie –, des moments partagés, des conversations, des sorties sportives ou culturelles – laser game, via ferrata –. Afin de recréer de la confiance et de pouvoir faire un bout de parcours utile et aidant avec ces enfants.



Emmanuel Allart
Éducateur spécialisé
au Service Orientation
Action Éducative
d'Adages, à Béziers

Lorsque l'enfant est séparé de sa famille pour le protéger

L'enfant est confié au Département, ou à un membre de son entourage. Ce placement prend différentes formes selon que la famille accepte l'aide proposée ou non.

Ce peut être à temps plein ou bien l'enfant retourne en famille plus de deux nuits par semaine.

L'enfant peut aussi bénéficier d'un accompagnement éducatif intensif (plusieurs interventions par semaine), en demeurant au domicile familial.

L'autorité parentale n'est pas remise en cause, sauf mention contraire du magistrat.

LE PLACEMENT N'EST PAS UNE FIN EN SOI ET N'A PAS VOCATION À DURER

L'OBJECTIF EST

- Pour l'enfant, d'être protégé et apaisé
- Pour les parents, de mettre à profit ce temps de séparation pour se reconstruire et évoluer

Les possibilités et fréquences de retour en famille appelées « droits de visite et d'hébergement » sont déterminées dans le contrat d'accueil provisoire ou le jugement.

Quels sont les différents lieux de placement de l'enfant ?

LE FOYER DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

Il accueille en urgence, pour une mise à l'abri immédiate, les enfants de 0 à 18 ans. Il évalue leur situation et propose une orientation vers un lieu d'accueil pérenne répondant au mieux aux besoins de l'enfant.



Il y a des situations de crise ou d'urgence. Le foyer intervient 7 jours sur 7, 24h sur 24, pour mettre l'enfant en sécurité et commencer à évaluer la situation familiale. La 1^{re} phase d'évaluation est très rapide.

Soit l'enfant revient au domicile s'il ne court aucun danger, soit le juge des enfants confie l'enfant au Département pour une période plus longue.

Le directeur du foyer départemental enfance et famille de l'Hérault

LA FAMILLE D'ACCUEIL

Être assistant familial c'est accueillir temporairement un bébé, un enfant, un ado, un jeune majeur, au sein de sa propre famille. Il s'agit bien d'un projet familial.

L'assistant familial est agréé par le Département. Après recrutement par celui-ci, il est formé et accueille des enfants en contrepartie d'un salaire.

La famille d'accueil offre à des enfants un environnement serein et favorable à leur épanouissement.

LES MAISONS D'ENFANTS À CARACTÈRE SOCIAL (MECS)

Les MECS sont un cadre de vie stable et sécurisant. Éducateurs, maîtresses de maison, psychologues, infirmiers accompagnent les enfants dans leur vie de tous les jours : l'école, le club de sport, les rendez-vous médicaux, les loisirs...

LES LIEUX DE VIE ET D'ACCUEIL (LVA)

Les LVA assurent un accueil et un accompagnement des enfants en petit effectif, de manière continue et quotidienne, offrant stabilité et sécurité.

EN CHIFFRES EN 2024

LES LIEUX DE PLACEMENT DU DÉPARTEMENT

1

FOYER DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

+ DE 600

ASSISTANTS FAMILIAUX

16

MAISONS D'ENFANTS À CARACTÈRE SOCIAL (MECS)

15

LIEUX DE VIE ET D'ACCUEIL (LVA)



Je suis éducatrice spécialisée à la Villa d'Oc, à Béziers. On est en pleine campagne. Les enfants accueillis ont entre 5 et 14 ans, ce sont pour beaucoup des fratries. Ils ont tous été placés.

Nous sommes cinq éducatrices qui partageons le quotidien de ces enfants : départ à l'école, les devoirs le soir, les rendez-vous médicaux, la détente, le sport... Ces enfants ont souffert. Certains ont des traitements médicaux importants. Parfois on doit leur apprendre des règles élémentaires : dormir dans un lit, avoir un vrai repas à table. Au début les enfants vivent leur arrivée ici comme une punition. Peu à peu quand c'est possible, on associe les parents, on met en place des visites, des week-ends, le lien se recrée. Je me souviens de jumeaux, qui avaient vécu l'effondrement de leur maman suite à la perte du père. Nous les avons accompagnés plus de deux ans à la MECS. Aujourd'hui, ils ont tous deux réussi leur vie de jeunes adultes.



Karine
Éducatrice à la MECS Villa d'Oc

Les dispositifs de la protection de l'enfance : on vous explique

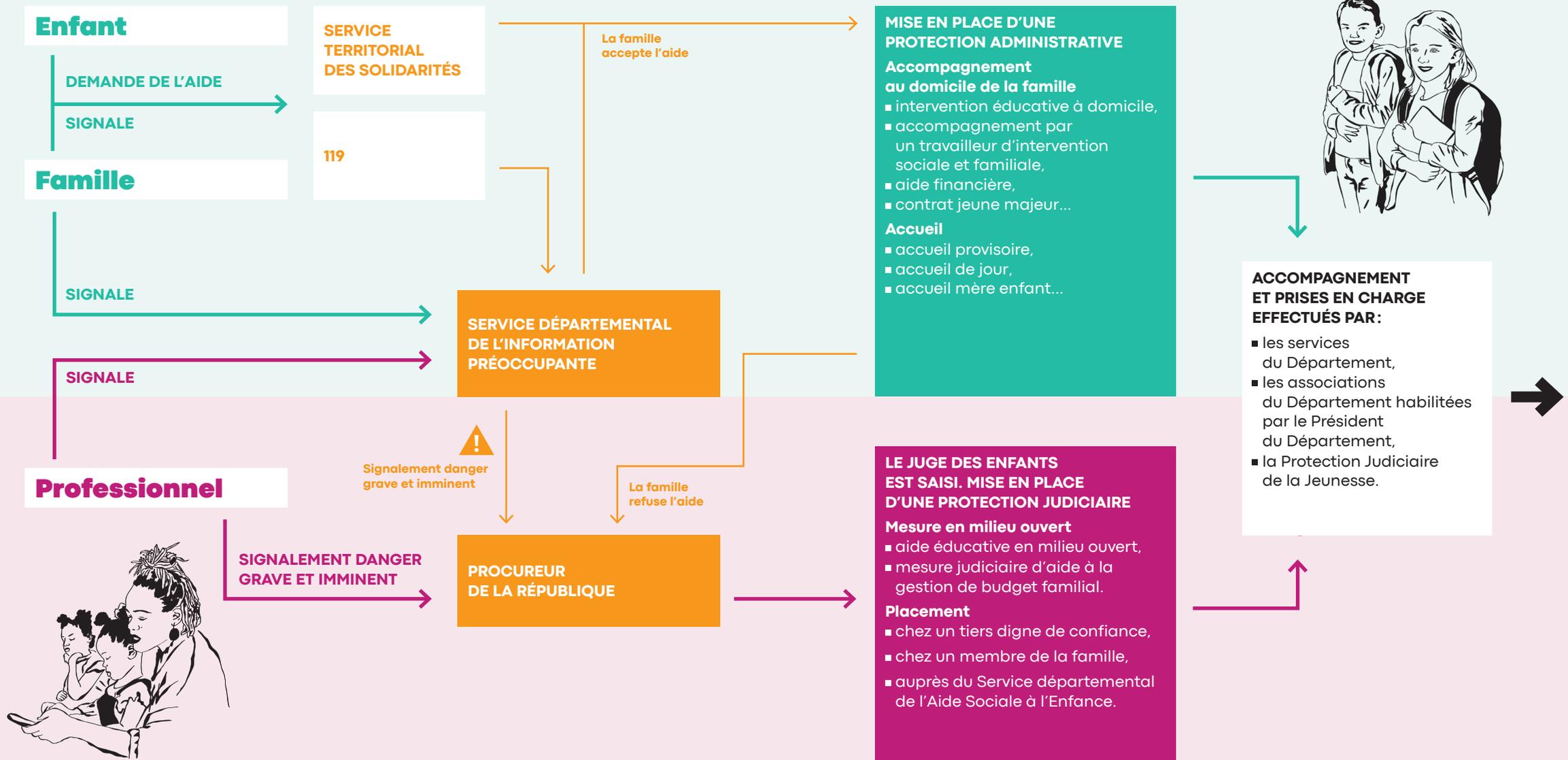
EN CHIFFRES EN 2024

PLUS DE 6 000

MINEURS ET JEUNES MAJEURS PLACÉS OU SUIVIS À DOMICILE

2 800

ENFANTS SONT ACCUEILLIS EN ÉTABLISSEMENTS OU FAMILLE D'ACCUEIL



**Fin des difficultés
Sortie du dispositif de protection de l'enfance.**

Comment nous protégeons et accompagnons les mineurs non accompagnés (MNA)

Les mineurs non accompagnés (MNA) sont des jeunes de moins de 18 ans, de nationalité étrangère, qui sont arrivés séparés de leurs parents sur le territoire français, et sans ressources. Ils ont fui leur pays, confrontés à la guerre, à la misère et à la maltraitance.

À L'ARRIVÉE DU MNA DANS L'HÉRAULT

Dès lors qu'un mineur non accompagné se présente auprès des services du Département, il est pris en charge, mis à l'abri et entre dans une phase d'évaluation à la fois de sa minorité et de la réalité de son isolement.

Durant cette période, le MNA bénéficie d'un soutien :

- Cours de français, sensibilisation aux principes de laïcité, sport...
- Développement de son autonomie : courses alimentaires, transports...



LE PLACEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT

Si le MNA est déclaré mineur et isolé, le Président du Département saisit le procureur de la République afin qu'une ordonnance de placement provisoire soit prise.

L'autorité judiciaire saisit la cellule nationale qui décide de l'orientation définitive du jeune vers un autre département ou celui dans lequel l'évaluation de la minorité a été réalisée.

Les jeunes, quel que soit l'établissement d'accueil (collectif ou plus autonome) sont suivis par des éducateurs.

Bien que les difficultés d'intégration soient réelles pour eux, certains MNA confiés au Département suivent des scolarités en lycée, CAP, en classes UPE2A (unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants), entrent dans des dispositifs d'insertion ou des parcours d'apprentissage.

EN CHIFFRES EN 2024

79

JEUNES EN ACCUEIL PROVISOIRE D'URGENCE

544

JEUNES CONFISÉS AU DÉPARTEMENT

395

JEUNES MAJEURS EX-MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

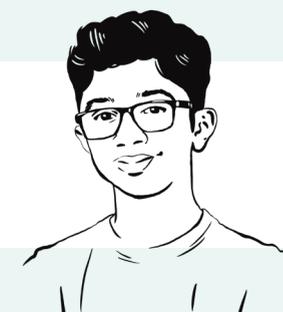
DÉLINQUANCE ?

Un rapport d'information parlementaire de 2021 indique que les MNA délinquants représentent environ 10% de l'ensemble des MNA sur le territoire national. Ces mineurs délinquants sont essentiellement ceux qui n'intègrent pas les parcours d'accompagnement et refusent souvent toute prise en charge éducative.

Le facteur favorisant l'entrée dans la délinquance est avant tout lié à la situation de déshérence et d'isolement de ces mineurs. Les dispositifs départementaux de prise en charge de l'ASE constituent souvent les seuls remparts contre la délinquance.

L'accompagnement d'un MNA : on vous explique

Le jeune se présente à l'accueil du Département



PRIMO-ACCUEIL

Entretien de pré-visualisation de la minorité et de l'isolement.

LE JEUNE EST MANIFESTEMENT MAJEUR.

NOTIFICATION PAR LE DÉPARTEMENT D'UN REFUS DE PRISE EN CHARGE.

LE JEUNE PARAÎT ÊTRE MINEUR.

Accueil en établissement (mise à l'abri).
Évaluation de sa minorité et son isolement.

L'ÉVALUATION CONCLUT À SA MINORITÉ ET SON ISOLEMENT.

Saisine du Procureur de la République.

LE PROCUREUR ORDONNE LE PLACEMENT PROVISOIRE ET SAISIT LE JUGE DES ENFANTS.

La cellule nationale en charge de la répartition des MNA confiés sur le territoire décide du Département qui accueillera le jeune.

L'évaluation conclut à sa majorité et/ou son non isolement.



Accueil et accompagnement éducatif du jeune.

CHAPITRE 4

Comment nous préparons les jeunes en parcours ASE à l'autonomie

21

QU'EST-CE QUE LE CONTRAT JEUNE MAJEUR DU DÉPARTEMENT (CJM) ?

21

LE COMITÉ DES JEUNES

Qu'est-ce que le contrat jeune majeur du Département (CJM) ?

Lorsqu'un jeune entre 18 et 21 ans rencontre des difficultés familiales, sociales et éducatives, nous proposons un accompagnement individualisé :

- Un soutien au projet de vie (formation, orientation) et à l'autonomie
- Une aide dans les démarches administratives : logement, banque, impôts
- Un accueil en établissement ou en appartement
- Une aide financière (logement, alimentation...) pour certaines situations

EN CHIFFRES

EN 2024

682

CONTRATS JEUNES MAJEURS

Le comité des jeunes

Le comité des jeunes donne la parole aux jeunes âgés de 16 à 26 ans confiés ou anciennement confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Créé sous l'impulsion de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE), ce comité est animé par l'ADEPAPE 34 et l'association ADAGES.

SES OBJECTIFS

- Témoigner des parcours de jeunes au sein de la protection de l'enfance
- Organiser des rencontres et des échanges sur des thématiques (l'accueil familial, la sortie de l'ASE, les liens familiaux...)
- Proposer un système de parrainage entre « un ancien » et un plus jeune
- Participer à la formation des futurs travailleurs sociaux
- Réfléchir à des améliorations

CONSULTER SON DOSSIER PERSONNEL AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

Vous êtes un ancien enfant confié à l'Aide Sociale à l'Enfance de l'Hérault ? Vous avez été adopté ou êtes pupille de l'État ?

Le Département vous aide pour les démarches de consultation de votre dossier personnel. La consultation de ce dossier est un droit.

CHAPITRE 5

Comment nous guidons les familles vers l'adoption

L'adoption, compétence des Départements, consiste en la rencontre d'un besoin, celui d'un enfant privé de famille ou orphelin, et le désir d'une personne ou d'un couple qui souhaite fonder une famille ou agrandir celle qu'il a déjà formée. Ainsi nous encadrons toutes les démarches d'adoption, pour s'assurer de la bonne intégration de l'enfant dans sa famille et soutenir les parents.

23 QUI PEUT ADOPTER ?

24 L'AGRÈMENT

Qui peut adopter ?

- Les couples mariés non séparés de corps
- Deux partenaires liés par un pacte civil de solidarité (PACS)
- Deux concubins : les adoptants doivent être en mesure d'apporter la preuve d'une communauté de vie d'au moins 1 an ou être âgés l'un et l'autre de plus de 26 ans
- Les personnes seules âgées de plus de 26 ans

Gabriel nous a rejoints à l'âge de 3 mois, il était pupille de l'État. L'agrément pour l'adoption auprès du Département prend environ 9 mois. Ensuite on postule auprès du service départemental adoption.

Nous avons eu plusieurs rendez-vous avec un psychologue et un travailleur social. On discute de nos parcours, notre couple, nos désirs. Puis c'est l'attente...

Un matin le service adoption nous demande de venir : "Le Conseil de famille vous a retenus pour l'adoption d'un enfant de 3 mois". Puis tout va très vite. Ce sont des moments de vie intenses : rendez-vous avec la puéricultrice au foyer de l'enfance, on se retrouve dans une pièce avec Gabriel et son assistante familiale, on lui dit "On est tes parents

pour la vie et on va t'appeler Gabriel", on fait les premiers gestes, les premiers soins, Gabriel a été très bien préparé, on lui a beaucoup parlé, on achète tous les meubles pour la chambre, on prévient les proches, pendant la première semaine, la puéricultrice est venue à la maison.

Nous avons pris tous les deux un congé parental pour être avec notre enfant. L'adoption de Gabriel ne sera définitive qu'au bout d'un an et demi, par une décision du juge des affaires familiales.

Adrien et Yanis
Jeunes parents de Gabriel



L'agrément

La procédure d'agrément est un préalable indispensable à la réalisation du projet d'adoption. Il permet de s'assurer de la cohérence et de la fiabilité du projet du futur adoptant. Après une phase d'évaluation de 9 mois, l'agrément prend la forme d'un arrêté délivré par le Président du Département. L'agrément est valable 5 ans.



COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

- 1 Adresser une demande écrite** au Président du Département
- 2 Assister à une réunion d'information** organisée par le service adoption dans un délai de 2 mois
- 3 Confirmer la demande d'agrément** accompagnée des pièces constitutives du dossier

EN CHIFFRES

208

AGRÈMENTS ADOPTION

14

ENFANTS PUPILLES ADOPTÉS

(Chiffres décembre 2023)

Parrainer un enfant, pourquoi pas vous ?

Les enfants et adolescents en parcours de l'Aide Sociale à l'Enfance sont demandeurs de relations durables et rassurantes avec des adultes à leur écoute.

La marraine ou le parrain établit une relation de proximité avec l'enfant ou l'adolescent, partage avec lui des moments de vie afin de lui permettre de nouer des liens dont il a besoin pour grandir et s'épanouir. Devenir marraine ou parrain est un engagement bénévole, citoyen et solidaire.



Tous vos contacts utiles

LES MAISONS ET SERVICES DES SOLIDARITÉS

MONTPELLIÉRAIN

MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS DU MONTPELLIÉRAIN
SITE PHILIPPIDÈS

200 avenue du Père Soulas
34090 Montpellier

04 67 67 51 50

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

SERVICE DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS ALCO

31 bis rue des Avants-monts
34080 Montpellier

04 67 67 57 40

SERVICE DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS PHILIPPIDÈS

200 avenue du Père Soulas
34090 Montpellier

■ Écusson
04 67 67 50 50

■ Verdanson
04 67 67 50 00

SERVICE DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS MOSSON

Espace solidarité –
181 avenue du Biterrois
34080 Montpellier

■ Mosson
04 67 67 33 00

■ Hauts de Massane
04 67 67 53 00

SERVICE DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS MAS DRENON

Immeuble Le Cristalys
820 avenue Villeneuve d'Angoulême
34070 Montpellier

04 67 67 56 60

SERVICE DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS MILLÉNAIRE

233 rue Guglielmo Marconi
34000 Montpellier

04 67 67 45 60

SERVICE DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS OVALIE

Résidence Arc En Ciel
1021 avenue de Toulouse
34070 Montpellier

04 67 67 32 20

SERVICE DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS PROUDHON

38 rue Proudhon 34090 Montpellier

04 67 67 51 00

SERVICE DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS ST MARTIN

1555 chemin de Moularès
34070 Montpellier

04 67 67 46 20

SERVICE DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS PIGNAN

300 rue des Condamines
34570 Pignan

04 67 67 83 20

SERVICE DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS JACOU-CASTRIES

2 avenue Charles Cros
34830 Jacou

04 67 67 31 60

SERVICE DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS LATTES

Résidence les narcisses bât F16
rue des narcisses
34970 Lattes

04 67 67 36 70

BITERROIS

MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS DU BITERROIS

173 avenue du Maréchal Foch
34500 Béziers

04 67 67 45 00

Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

SERVICE DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS FOCH

173 avenue du Maréchal Foch
34500 Béziers

■ Foch
04 67 67 83 71

■ Arènes
04 67 67 83 70

MAISON DES SOLIDARITÉS ELIANE BAUDUIN

2 avenue Albert 1^{er} - BP 50
34500 Béziers

■ Cœur de ville
04 67 67 55 60

■ Champs de mars
04 67 67 39 80

SERVICE DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS LA DEVÈZE

20 bd Jules Cadenat
34500 Béziers

04 67 67 53 20

SERVICE DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS AGDE

Espace Mirabel
27 rue Denfert Rochereau BP 90033
34302 Agde cedex

04 67 67 83 30

SERVICE DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS PÉZENAS

Espace Laser
10 avenue Paul Vidal de la Blache
34120 Pézenas

04 67 67 45 20

SERVICE DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS SÉRIGNAN

Espace Viennet
146 avenue de la plage
34410 Sérignan

04 67 67 34 60

ÉTANG DE THAU**MAISON DÉPARTEMENTALE****DES SOLIDARITÉS****ÉTANG DE THAU**

172 avenue du Maréchal Juin
34110 Frontignan

04 67 67 76 99

Accueil du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

SERVICE DÉPARTEMENTAL**DES SOLIDARITÉS FRONTIGNAN**

172 avenue du Maréchal Juin
34110 Frontignan

04 67 67 76 99

SERVICE DÉPARTEMENTAL**DES SOLIDARITÉS****SÈTE CENTRE-VILLE**

427 bd de Verdun
34200 Sète

04 67 67 47 60

SERVICE DÉPARTEMENTAL**DES SOLIDARITÉS ÎLE DE THAU**

Le lamparo
8 avenue de Saint-Exupéry
34200 Sète

04 67 67 39 20

SERVICE DÉPARTEMENTAL**DES SOLIDARITÉS MÈZE-GIGEAN**

■ 1 bd Paul Valéry
34140 Mèze

04 67 67 35 50

■ Immeuble le Rieutord
1 rue de la distillerie
34770 Gigean

04 67 67 35 50

PIC SAINT-LOUP**MAISON DÉPARTEMENTALE****DES SOLIDARITÉS****CŒUR D'HÉRAULT-PIC SAINT-LOUP**

Place Jean Jaurès
34800 Clermont l'Hérault

04 67 67 44 00

Accueil du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

SERVICE DÉPARTEMENTAL**DES SOLIDARITÉS****CLERMONT L'HÉRAULT**

Place Jean Jaurès
34800 Clermont l'Hérault

04 67 67 43 60

SERVICE DÉPARTEMENTAL**DES SOLIDARITÉS LODÈVE**

1 avenue du Docteur Joseph Maury
34700 Lodève

04 67 67 35 70

SERVICE DÉPARTEMENTAL**DES SOLIDARITÉS GIGNAC**

4 Parc d'activité Camalcé
34150 Gignac

04 67 67 30 50

SERVICE DÉPARTEMENTAL**DES SOLIDARITÉS SAINT-MATHIEU**

755 avenue Louis Cancel
34270 Saint-Mathieu-de-Trévières

04 67 67 51 10

SERVICE DÉPARTEMENTAL**DES SOLIDARITÉS GANGES**

Maison des services
avenue du Mont Aigoual
34190 Ganges

04 67 67 48 80

PETITE CAMARGUE**MAISON DÉPARTEMENTALE****DES SOLIDARITÉS****PETITE CAMARGUE**

89 Route de Mauguio
34400 Lunel

04 67 67 55 20

Accueil du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

SERVICE DÉPARTEMENTAL**DES SOLIDARITÉS****LUNEL CENTRE-VILLE**

303 chemin de Provence
ZAE La Liquine
34400 Lunel

04 67 67 56 40

SERVICE DÉPARTEMENTAL**DES SOLIDARITÉS LUNEL SUD**

89 avenue de Mauguio
34400 Lunel

04 67 67 55 20

SERVICE DÉPARTEMENTAL**DES SOLIDARITÉS MAUGUIO**

Place Jules Ferry
34130 Mauguio

04 67 67 56 10

HAUT LANGUEDOC**OUEST HÉRAULT****MAISON DÉPARTEMENTALE****DES SOLIDARITÉS****HAUT-LANGUEDOC****OUEST HÉRAULT**

04 67 67 47 15

04 67 67 47 16

88 route de Clermont l'Hérault
34600 Bédarieux

Accueil du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

SERVICE DÉPARTEMENTAL**DES SOLIDARITÉS BÉDARIEUX**

88 route de Clermont l'Hérault
34600 Bédarieux

04 67 67 47 10

SERVICE DÉPARTEMENTAL**DES SOLIDARITÉS CAPESTANG**

33 avenue de la République
34310 Capestang

04 67 67 35 20

SERVICE DÉPARTEMENTAL**DES SOLIDARITÉS****MURVIEL LÈS BÉZIERS**

9 rue Edouard Bonnafé
34490 Murviel lès Béziers

04 67 67 82 90

SERVICE DÉPARTEMENTAL**DES SOLIDARITÉS ST PONS**

7 route d'Artenac
34220 St Pons de Thomières

04 67 67 36 90

LES CENTRES DE SANTÉ SEXUELLE DE L'HÉRAULT**AGDE**

CH bd des hellènes
Agde 34300

04 99 44 20 52

BÉZIERS

Hôpital Hérault
2 bd Valenti Haüy
Béziers 34500

04 67 35 77 77

LUNEL

Espace santé
rue Baroncelli
Lunel 34400

04 67 87 71 90

MONTPELLIER

■ **Service départemental
des solidarités de Mosson**

181 rue du biterrois
Montpellier 34080

04 67 67 33 00
04 67 67 53 00

■ **Service départemental
des solidarités Ovalie**

Bat Arc en ciel
1021 avenue de Toulouse
Montpellier 34070

04 67 67 32 20

■ **PF34 Hérault**

27 rue subvention
Montpellier 34080

04 67 64 62 19

PÉZENAS

Hôpital Hérault
22 rue Henry Reboul
Pezenas 34120

04 67 35 77 77

SÈTE

Maison médicale de garde
Centre Hospitalier
Sète 34200

04 67 67 39 20

ENFANCE EN DANGER OU EN RISQUE DE L'ÊTRE,**COMMENT ALERTEZ-VOUS ?**

■ **J'appelle le 119**

Numéro gratuit (24h/24, 7j/7)

*Si je ne peux pas téléphoner, je les contacte par chat (je tape 119
sur mon moteur de recherche)*

■ **Je contacte la police ou la gendarmerie au 17**

Numéro gratuit (24h/24, 7j/7)

Si je ne peux pas téléphoner, je contacte le 114 par SMS

■ **J'appelle les services du Département de l'Hérault au 04 67 67 65 62**

Numéro gratuit (24h/24, 7j/7)

AUTRES CONTACTS**HARCÈLEMENT SCOLAIRE**

CH bd des hellènes
Agde 34300

3020 et 3018

LA MAISON DES 1000 JOURS

61 rue Robert Fabre
34080 Montpellier

04 67 67 38 60 (sur rendez-vous)
MaisonDes1000joursmontpellernord
@herault.fr

LE BUS DÉPARTEMENTAL PMI

04 67 67 63 92 (sur rendez-vous)

COMITÉ DES JEUNES

Pour y participer :
comitejeune34@outlook.fr

POINT ÉCOUTE JEUNES

■ **EPEH**

260 rue du Puech Radier
Lattes 34970

04 67 03 43 58

■ **Épisode**

2 bis boulevard Perréal
Béziers 34500

04 67 76 18 38

■ **La ligue de l'enseignement**

Avenue du Piree le lys blanc
Montpellier 34000

04 67 24 50 80

■ **Groupe PEPA SOS Solidarités**

18 rue Terral
Montpellier 34000

01 58 30 55 55

DEVENIR**FAMILLE D'ACCUEIL**

**Si vous êtes intéressé par le
métier d'assistant familial, si
vous souhaitez en savoir plus et
échanger, contactez-nous :**

■ **Pour une demande
d'agrément**

Département de l'Hérault
Hôtel du Département
Direction de la protection
maternelle infantile
Service Agréments et Modes
d'Accueil Enfance (SAMAE)
Mas d'Alco, 1977 avenue des
Moulins, 34087 Montpellier
Cedex 04

04 67 67 68 44

■ **Pour candidater à un poste
d'assistant.e familial.e
(Vous devez avoir obtenu au
préalable l'agrément
du Département)**

Département de l'Hérault
Hôtel du Département
Direction Enfance et Famille
Service Départemental de
l'Accueil Familiale
Alco 2, 1350 rue d'Alco, 34087
Montpellier Cedex 04

04 67 67 68 44
sdfadministrationgenerale
@herault.fr

Nos autres guides

à télécharger sur **herault.fr**



GUIDE HANDICAP

Droits, aides et services
pour une vie plus facile



GUIDE INSERTION ET RSA

Pour vous accompagner
dans vos démarches
d'insertion et connaître
vos droits au RSA



GUIDE SENIORS

Droits, aides et services
pour bien vieillir en Hérault



GUIDE PARENTS

Infos et aides pour préparer
un avenir serein à vos enfants
(scolarité, santé, activités extra
scolaires...)

Suivez-nous sur :

 [departementdelherault](#) |  [heraultinfos](#) |  [Mon Hérault](#) |  [departementherault](#)



Retrouver nos actualités
sur l'application Mon Hérault